

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI LE 21 FÉVRIER 2013
À 20 HEURES

Tenue à la salle du conseil municipale
au 629 rue des Loisirs à Ste-Christine

ILS SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :
Mme Huguette St-Pierre Beaulac, maire

Et les conseillers suivants :

Monsieur Fernand Laplante, conseiller,
Monsieur Denis Brisebois, conseiller
Monsieur Jean-Marc Ménard, conseiller
Monsieur Gilbert Grenier, conseiller
Monsieur Mario Noël, conseiller
Monsieur Aimé Loranger, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame
Huguette St-Pierre Beaulac.

Était également présente:

Madame Caroline Lamothe, directrice générale et secrétaire-
trésorière

Il est absent à l'ouverture de l'assemblée :

1. Ouverture de l'assemblée

35-02-2013 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Et résolu à l'unanimité d'autoriser l'ouverture de l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

36-02-2013 Il est proposé par M. Aimé Loranger
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Résolution pour autorisation de la présentation du projet et confirmation de l'engagement à payer notre part

ATTENDU QU'une demande de subvention au Ministre des
Affaires Municipales, Régions et Occupation du Territoire par le
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) avec le
volet 2.1 sera faite;

ATTENDU QUE le projet à une incidence régionale et urbaine,
celui-ci consiste à la construction d'une nouvelle caserne et d'une
nouvelle bibliothèque;

ATTENDU QUE l'aide financière du projet est fixée en fonction de
la population de la municipalité et que cette aide financière possible
est de 66% du coût maximal admissible;

ATTENDU QUE la municipalité peut se retirer du projet si le coût
du projet dépasse la capacité de payer des contribuables;

ATTENDU QUE ce projet sera réalisé si le règlement est appposable aux citoyens, il sera réalisé selon l'acceptation du règlement d'emprunt par les citoyens;

37-02-2013 Il est proposé par M. Fernand Laplante , appuyé par M. Jean-Marc Ménard
Et résolu à l'unanimité d'autoriser la présentation du projet et s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continu du projet. Ce projet sera accepté par la municipalité si les citoyens sont favorables à un règlement d'emprunt.

3- Date(s) d'ouverture(s) des soumissions : Nivelage, achat de calcium et achat de gravier

38-02-2013 Il est proposé par M. Gilbert Grenier
Et résolu à l'unanimité que la date limite pour le dépôt des soumissions est le 21 mars 2013 à 12 heures et que l'ouverture des soumissions sera fait le 21 mars à 13 heures.

4- PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question

5- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

39-02-2013 Il est proposé par M. Denis Brisebois
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21h05.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Caroline Lamothe
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Huguette St-Pierre Beaulac
Mairesse